

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25183</p>
---	--	---

SEANCE du : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 9 décembre 2025.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN de 18h30 à 19h24 et de 19h26 à 20h00
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU présente à partir de 18h51	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROUSSEAU de 18h30 à 19h15 et de 19h25 à 20h00	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS de 18h30 à 19h09 et de 19h38 à 20h00	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Arnaud PRINTEMPS pouvoir à Yannick CHARRIER de 19h09 à 19h38
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN de 19h24 à 19h26
Hélène BROUSSEAU de 19h15 à 19h25	Constance MACKOW pouvoir à Nathalie MOREAU	Philippe ROBIN
Jamel CHENIOUR	Nathalie MOREAU absente jusqu'à 18h51	Rodolph THIBAudeau

Secrétaire de séance : Anne Roux, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Création d'un tarif pour frais de garde de caprins

Dossier présenté par Jean-François MOREAU et Etienne HUCAULT

Des chèvres sont en divagation sur la commune déléguée de Saint-Sauveur. Afin de ne pas les laisser divaguer dans la nature un arrêté a été pris pour déterminer un lieu de dépôt.

Les frais de garde, à la charge du détenteur de ces animaux, seront de 10 €/jour/animal de plus d'un an.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE FIXER** les frais de garde de caprins à 10 € par jour et par animal de plus d'un an. Ces frais seront à la charge du détenteur d'animaux en divagation.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

Le Secrétaire de séance,

Anne ROUX




Le Maire,
Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251215-DG_DEL_2025_183-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025